

Grand Chavalard: Enseignements d'un projet en cours

Congrès Suisse Eole

Vendredi 06 décembre 2013 - Berne

Bernard Troillet

Président du Conseil d'administration

ValEole SA

Paul-Alain Clivaz

Responsable Energies renouvelables

Groupe SEIC-Télédis



De la construction d'une éolienne test à la réalisation d'un parc éolien

- Genèse de ValEole SA
 - Historique
 - Une société en mains publiques
- Plan d'aménagement détaillé (PAD) du Grand Chavalard
 - Développement du projet
 - Bilan d'Adonis
 - Prochaines étapes
- Conclusion

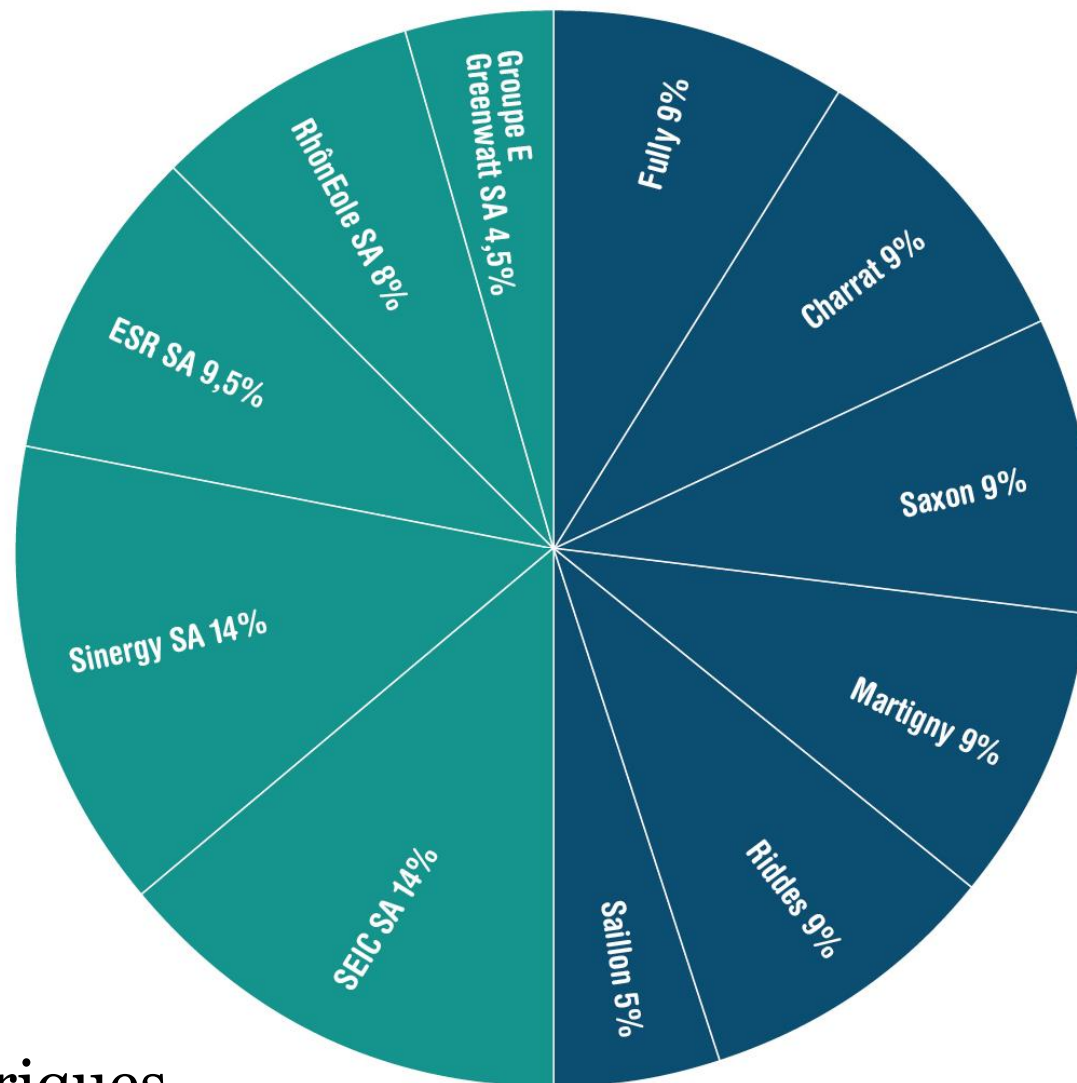
Un peu d'histoire

Été 2003	Présentation par M. Xavier Lonfat à la Municipalité de Charrat d'un projet d'éolienne sur le territoire communal
Été 2007	Etudes de la construction et modalités de financement de l'éolienne de Charrat
Novembre 2007	Mise à l'enquête publique, par la société DMP Conseil Sàrl (propriété de M. Xavier Lonfat) d'un projet d'éolienne à Charrat
	Mise à l'enquête publique, par le Service électrique intercommunal (SEIC) SA d'un projet d'éolienne à Fully
Décembre 2007	Oppositions aux projets de la part des communes de Saxon et Riddes

Un peu d'histoire - suite

Novembre 2008	Octroi de l'autorisation de construire l'éolienne de Charrat et rejet des oppositions par la Commission cantonale des constructions
Décembre 2008	Dépôt par les communes de Saxon et Riddes d'un recours contre l'autorisation de construire délivrée par la CCC
Septembre 2009	Rachat de DMP Conseil Sàrl par RhônEole SA
Décembre 2009	Constitution de la société ValEole SA
Mars 2010	Retrait des recours déposés par les communes de Saxon et Riddes

ValEole SA



- 50 % Communes
- 50 % Services électriques

Un capital en mains publiques

- Les commune de Charrat, Saxon, Martigny, Fully, Riddes et Saillon détiennent le 50 % des parts de ValEole
- L'autre 50 % est en mains de sociétés électriques locales appartenant à des collectivités publiques

En partenariat avec les communes

- Elles maîtrisent l'aménagement de leur territoire et le développement des projets
- Elles sont garantes de réalisations adaptées au milieu et respectueuses de l'environnement
- Elles bénéficient de retombées économiques
 - Redevances annuelles d'environ 140'000 francs par éolienne à répartir selon le lieu d'implantation des éoliennes
 - Entrées fiscales
 - Dividendes

Encouragement à

- “ Intégrer et intéresser les collectivités locales
- “ Ne pas laisser les projets uniquement en mains de privés

Parc éolien du Grand Chavalard - début

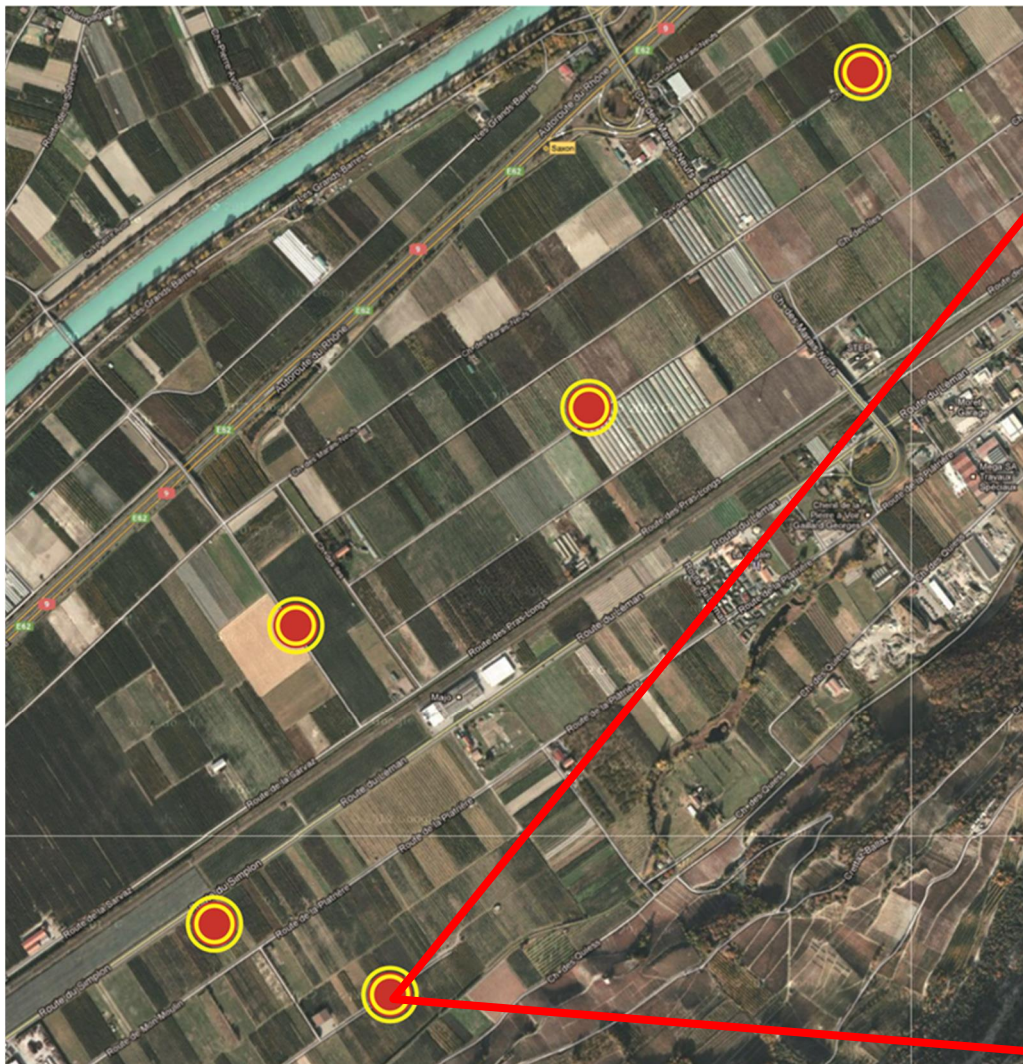
- Autorisation de construire une machine test, octroyée par la Commission cantonale des constructions (11.2008)
- Reconnaissance par le Conseil d'Etat du parc éolien « Grand Chavalard » comme site propice selon le concept éolien valaisan (02.2011)
- Construction de l'éolienne test (07.2012)
- Retrait de l'éolienne prévue sur la commune de Fully, le Conseil municipal s'étant prononcé contre son implémentation (01.2013)

Grand Chavalard - suite

- Mise à l'enquête publique d'un plan d'aménagement détaillé (PAD) intercommunal, le 12 avril 2013
 - Carte avec les secteurs d'implantation des 5 éoliennes
 - Règlement qui précise les mesures particulières d'aménagement et d'affectation du sol
- Le PAD est accompagné du
 - Rapport d'impact sur l'environnement (RIE)



Emplacements projetés

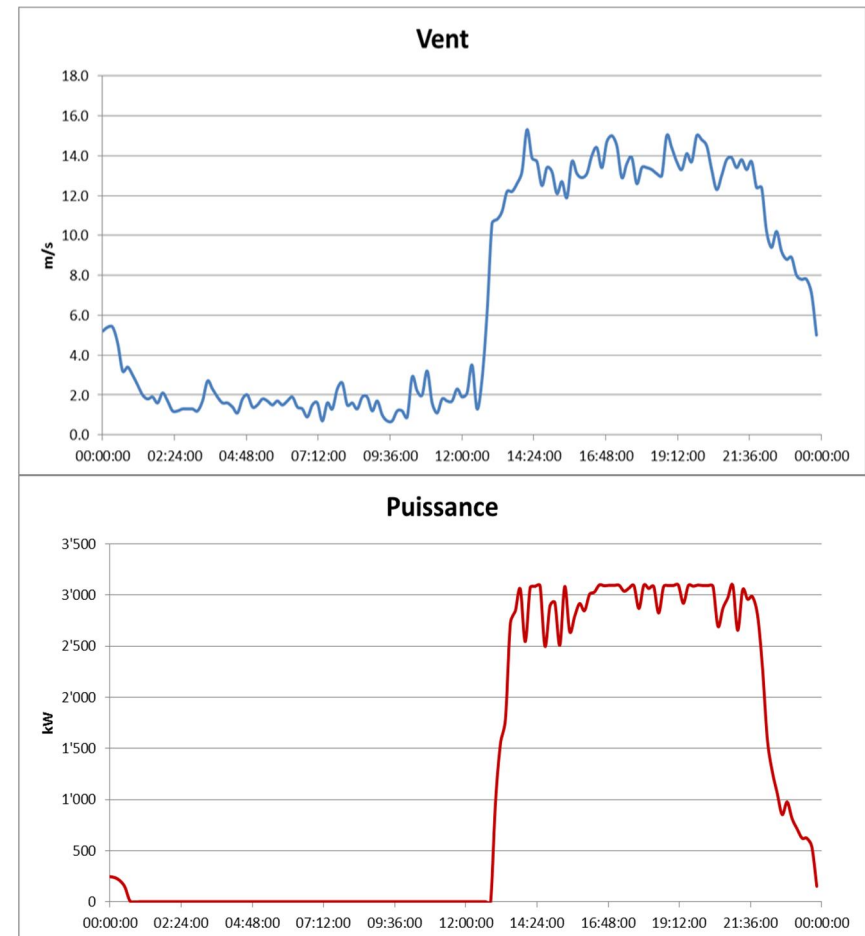
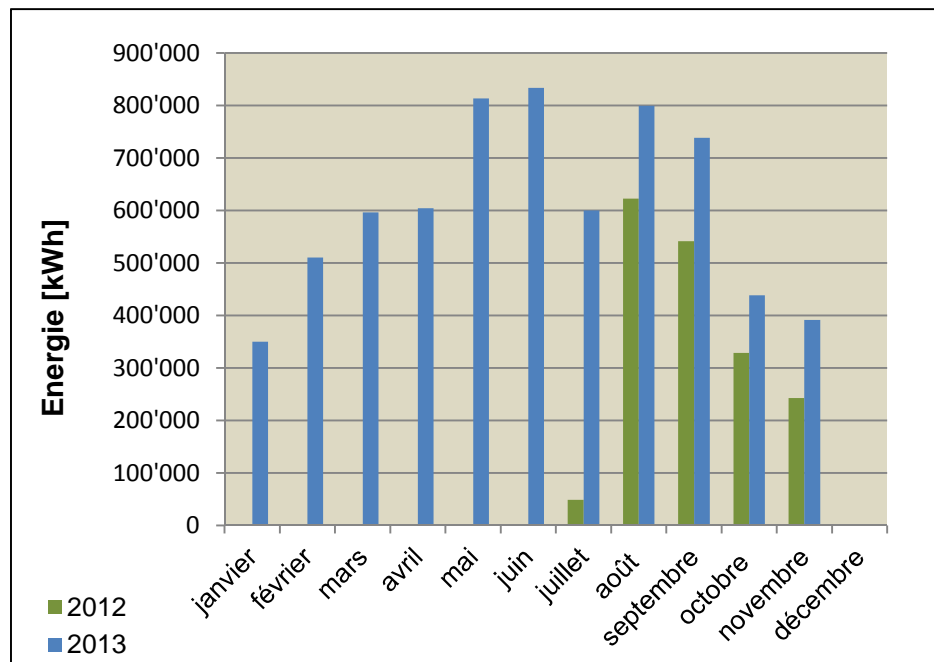


Adonis



Adonis - un bilan positif

- Coûts d'environ 7 millions de CHF, inférieurs au budget
- Production pour l'année estimée à 7 mios kWh
- Type de machine appropriée au régime des vents
- Faibles émissions sonores



Etude d'impact sur l'environnement

- Aucun impact significatif selon les 16 thèmes traités
 - Air, bruit, rayonnements, eaux, sol, flore, biotope, avifaune, chiroptères, paysage, ombre, etc.
- Respect de toutes les prescriptions définies dans les normes en vigueur
- Mesures de compensation
 - Assainissement et/ou enfouissement de lignes électriques de la région
 - Vitesse d'enclenchement fixée à 4 m/s pour préserver les espèces rares de chauves-souris

330 oppositions

- 490 oppositions, dont 160 identiques déposées auprès des deux Municipalités
- 328 personnes et 2 associations
 - 40 issues de Charrat
 - 97 issues de Saxon
 - 144 issues de Fully
 - 49 en provenance d'autres communes
- 58% des oppositions émanent d'autres communes que les deux concernées
- Seuls 2% de la population de Charrat et Saxon ont manifesté leur refus du projet

Séances de conciliation

- Pour les oppositions identiques, séances collectives par commune de provenance des oppositions
 - Charrat
 - Saxon
 - Fully
 - Autres communes
- Pour les oppositions particulières, séance individuelle
 - 3 privés
 - 2 associations (WWF et Pro Natura)
- Possibilité donnée à chaque opposant d'être reçu individuellement après la séance collective
- Seulement 9 retraits d'opposition

Décisions des Conseils municipaux

- Rejet de toutes les oppositions...
 - Notification
 - Motivation de la décision
- ...sauf l'admission partielle des oppositions du WWF et de Pro Natura
 - Modifications de deux articles du Règlement du PAD, précisant les mesures compensatoires et le suivi environnemental

GrandChavalard - fin

- Délibération par les Assemblées primaires (décembre)
 - Récapitulatif du projet
 - Rappel de la procédure
 - Point sur le traitement des oppositions
- Décision des communes
 - Vote populaire à Charrat et Saxon le 09 février 2014
 - Dépôt public du PAD
 - Possibilité de recours auprès du Conseil d'Etat
- Homologation par le Conseil d'Etat
 - Possibilité de recours auprès du Tribunal cantonal
 - Possibilité de recours auprès du Tribunal fédéral
- Demandes d'autorisation de construire
 - Mise à l'enquête publique

Informers, informer encore ...

- Nombre d'éoliennes au coude du Rhône
 - 11 au total, réparties sur 3 parcs
 - Confusion due aux actions non coordonnées de porteurs de projets extérieurs au canton
- Nuisances sonores
 - Respect des valeurs de planification spécifiées dans l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB)
 - Validation par une campagne de mesure à Charrat
 - Prise en compte de cas particuliers, améliorations à l'étude
- Dévaluation immobilière
 - Aucune dépréciation constatée à Collonges et Dorénaz
 - Augmentation de la population de 25%
 - Hausse du prix des terrains constructibles de 100%

... et encore

- **Faible production**
 - Ne négliger aucune source d'énergie
 - Ne pas opposer l'éolien à l'hydroélectrique
 - Environ 15% de la consommation des commune partenaires assuré par les 5 éoliennes
- **Enrichissement des promoteurs**
 - Apport de plus de 20% à la marge d'autofinancement pour certaines «petites» communes parties prenantes

Conclusion

- Site très favorable
 - Un des rendements les plus élevés du pays
- Projet en mains des communes et de la population locale
 - Maîtrise du territoire
 - Retombées économiques
- Information



Merci de votre attention

